

FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000 FR9112011

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>



Site FR9112011

ZPS (arrêté d'avril 2006)

Département : Gard et Hérault

Surface du site: 20 321 ha

Opérateur/animateur du site : CPIE des Causses

Méridionaux

Description du site

Le site «Gorges de la Vis et cirque de Navacelles» se situe à la limite entre les départements du Gard et de l'Hérault, sur un secteur géographique dénommé « Causses Méridionaux ». Il englobe les gorges de la Vis et de la Virenque, le cirque de Navacelles ainsi que les causses de Blandas et de Campestre-et-Luc. Il est limité au sud par le causse du Larzac, à l'ouest par les causses aveyronnais et à l'est par les Cévennes. Les causses sont des plateaux d'altitude moyenne constitués de roches essentiellement calcaires et dolomitiques datant du Jurassique. Les gorges ainsi que le cirque de Navacelles ont été creusées par la Vis et la Virenque. Ces rivières au cheminement en partie souterrain constituent une entaille dans l'épaisseur des causses méridionaux. Les conditions climatiques sont très variables d'un bout à l'autre du site et dépendent notamment de l'exposition et de l'altitude. C'est un climat de moyenne montagne aux influences continentale, océanique et méditerranéenne (cette dernière étant la plus marquée). La

pluviométrie est importante avec des précipitations concentrées sur l'automne et le printemps. Les causes sont dominées par des formations boisées, des landes et des pelouses en cours d'embroussaillage en raison de l'abandon progressif des activités agro-pastorales, historiquement très répandues sur ce territoire. Les gorges se composent principalement de milieux forestiers de type chênaie ou hêtraie, et de formations buissonnantes ouvertes au niveau des pentes rocheuses calcaires. La plupart des oiseaux d'intérêt communautaire sont inféodés aux milieux ouverts et aux falaises en bordure des gorges. Le maintien des activités agro-pastorales, qui offrent une mosaïque de milieux favorables à la plupart des oiseaux, ainsi que la maîtrise de la fréquentation touristique pour éviter de déranger les nicheurs, sont donc les conditions indispensables pour la préservation de ces espèces ayant justifié la désignation du site en ZPS.

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Le niveau d'enjeu des espèces est évalué en fonction de leur note régionale selon la méthodologie élaborée par le CSRPN. Les effectifs des populations n'étant pas connus pour toutes les espèces, leur note de représentativité n'a pas pu être calculée.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Elements quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Crave à bec rouge	A346	35 couples présents	moyen à bon	Dérangement lié à la fréquentation humaine, utilisation de pesticides (nuisible pour les proies), fermeture des milieux, boisement en résineux
Aigle de Bonelli	A093	-	mauvais	Dérangement lié à la fréquentation humaine, fermeture des milieux
Circaète Jean-le-blanc	A080	9 couples présents	bon	Dérangement lié à la fréquentation humaine, fermeture des milieux, coupes forestières, coupes à blanc, création de pistes
Vautour moine	A079	-	moyen	Dérangement lié à la fréquentation humaine, production forestière et création de pistes forestières
Oedicnème criard	A133	-	moyen	Fermeture des milieux, boisement en résineux, débroussaillage et brûlage en période de nidification
Pipit rousseline	A255	-	bon	Débroussaillage et brûlage en période de nidification, fermeture des milieux, boisement en résineux, mise en culture des parcours, déprise agricole
Bruant ortolan	A379	-	moyen	Fermeture des landes, plantation en résineux, déprise agricole, pâturage printanier excessif
Aigle royal	A091	3 couples présents	bon	Dérangement lié à la fréquentation humaine, fermeture des milieux
Grand-duc d'Europe	A215	9 couples présents	bon	Dérangement lié à la fréquentation humaine, fermeture des milieux
Vautour fauve	A078	-	moyen	Dérangement lié à la fréquentation humaine
Fauvette pitchou	A302	-	bon	Enneigements prolongés (mortalité)
Pie-grièche écorcheur	A338	-	moyen à bon	Débroussaillage et brûlage en période de nidification, fermeture excessive des milieux

Faucon pèlerin	A103	1 couple présent	moyen à bon	Dérangement lié à la fréquentation humaine
Pic noir	A236	2 couples présents	Très bon	-
Busard St-Martin	A082	-	moyen	Fermeture des milieux, brûlage
Busard cendré	A084	-	moyen	Fermeture des milieux, brûlage
Engoulevent d'Europe	A224	-	inconnu	Circulation automobile, boisement en résineux
Martin pêcheur d'Europe	A229	5 couples présents	moyen	Aménagement des berges, pollution des rivières, crues printanières
Alouette lulu	A246	-	bon	Débroussaillage, brûlage et pâturage excessif en période de nidification, fermeture des milieux (à partir du stade lande boisée)

Principaux objectifs du site

DOCOB en cours d'élaboration

Pour en savoir plus :

Contact :

CPIE des Causses Méridionaux, 34 route de Saint-Pierre 34520 LE CAYLAR

Site de l'opérateur : www.cpie-causses.org/

Sources d'information :

Site du MEDDE: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Sites de la DDT :

• www.gard.equipement.gouv.fr/

• www.herault.equipement.gouv.fr/